

Bordereau de signature

ARR2017_0206



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	14/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	14/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-14)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARR2017_ 0206

ARRÊTÉ

OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR YOANN DOUCET, INGENIEUR TITULAIRE, RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME ET POLITIQUE DE LA VILLE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.423-1,

VU l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux Responsables de services communaux,

VU l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, à un ou plusieurs agents communaux,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

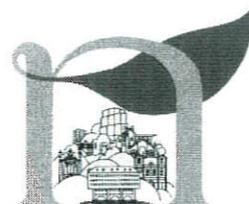
CONSIDERANT que Monsieur Yoann DOUCET, Ingénieur titulaire, assure les fonctions de Responsable du Service de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville,

CONSIDÉRANT que pour assurer la bonne marche des services communaux, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Yoann DOUCET, Ingénieur titulaire, Responsable du Service de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Yoann DOUCET, Ingénieur titulaire, Responsable du Service de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville, chargé de l'instruction des dossiers d'autorisations et de déclarations, pour :

- les renseignements d'urbanisme ;
- les formulaires d'autorisations d'occupation des sols (cadre réservé à la Mairie) ;
- le récépissé de dépôt des autorisations d'urbanisme ;
- la notification de la transmission des dossiers d'autorisation d'urbanisme à l'Architecte des Bâtiments de France.



VILLE DE NOISIEL

0206

Suite de l'arrêté N°ARR2017_

Portant sur délégation de signature à Monsieur Yoann DOUCET, Ingénieur titulaire, responsable du service de l'urbanisme et politique de la ville(2)

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Yoann DOUCET, Ingénieur titulaire, Responsable du Service Urbanisme et Politique de la Ville, pour la délivrance des expéditions des registres des délibérations, des décisions et des arrêtés municipaux, relevant des domaines de l'urbanisme et de la politique de la ville placés sous sa responsabilité, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Yoann DOUCET, Ingénieur titulaire, Responsable du Service Urbanisme et Politique de la Ville, dans les domaines placés sous sa responsabilité, pour tous les courriers simples de transmission, d'information et tous autres courriers n'emportant pas de décisions.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame la Comptable Public de Marne la Vallée,
- A l'intéressé.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 NOV. 2017

Le Maire

Mathieu Viskovic

Transmis au représentant de l'Etat le	14 NOV. 2017
Affiché le	14 NOV. 2017
Notifié le	
Publié le	14 NOV. 2017

